

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 8 décembre 2025
Administrateurs en exercice : 10
Présents et représenté : 7

Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

====oo0oo====

N° 2025/021 - MARCHÉS PUBLICS DES ASSURANCES – AUORISATION DE SIGNATURE

Les contrats d'assurances du CCAS arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Ces contrats comprennent 4 lots :

- Lot 1 : Dommage aux biens et risques annexes.
- Lot 2 : Responsabilités et risques annexes
- Lot 3 : Véhicule à moteur et risques annexes
- Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus

Il rappelle que, dans un objectif d'économies d'échelle, un groupement de commandes a été constitué pour le lancement de ce marché avec la commune de THÔNES.

Un appel d'offres a été lancé via la plateforme AWS le 10 octobre et publié le 16 octobre 2025 au BOAMP et au JOUE le 16 octobre 2025.

La date de remise des offres a été fixée au 14 novembre 2025. La durée du marché est fixée à 4 années.

Une seule offre, celle de l'entreprise GROUPAMA, a été reçue, pour les lots 1 et 3. Aucune offre n'a été reçue pour les lots 2 et 4.

La CAO s'est réunie pour attribuer les lots ayant reçu une proposition. Les autres lots ayant été déclarés infructueux.

Vu la décision de la CAO du 11 décembre 2025 d'attribution des lots 1 et 3 ;

Vu la décision de la CAO du 11 décembre 2025 de déclarer infructueux pour des raisons d'absences d'offres pour les lots 2 et 4 ;

Il convient d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les lots suivants comme suit :

....

- Lot 1 : Dommage aux biens et risques annexes, à GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour un montant annuel de **946.28 € TTC**
- Lot 3 : Véhicule à moteur et risques annexes à GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour un montant annuel de **1 099.09 € TTC**.

Il convient de déclarer infructueux les lots suivants :

- Lot 2 : Responsabilités et risques annexes
- Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à signer les lots avec la société Groupama Rhône Alpes Auvergne :
 - Pour le lot 1 pour un montant annuel de **946.28 € TTC**
 - Pour le lot 3 pour un montant annuel de **1 099.09 € TTC**
- **APPROUVE** la décision de déclarer infructueux les lots 2 et 4, en raison de l'absence d'offres, et de poursuivre sous la forme d'un marché, sans publicité, ni mise en concurrence.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 décembre 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE

19 DEC. 2025

ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

19 DEC. 2025

THÔNES, le

19 DEC. 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

